MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année N° 35

DLP 10-8-59 042397

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

/ INFORMATIONS POMME DE TERRE N° 5 /

7 août I959

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DORYPHORE

Les conditions climatiques actuelles sont très défavorables à la maladie, cependant la maladie peut "repartir" dans les plantations dont la végétation est dense, soit à la suite de pluies d'orage, soit du fait de rosées persistant après IO heures du matin.

Il est donc recommandé d'effectuer un nouveau traitement que l'on associera à un insecticide, le Doryphore se montrant très actif dans certaines régions.

Les cultures destinées à la production de plants de semence seront défanées. Pour cela réaliser une pulvérisation caustique, ou faucher les fanes qui devront être enlevées.

/ INFORMATION SPECIALE POUR L'AVEYRON et la LOZERE /

PROTECTION DU VIGNOBLE

Réaliser un nouveau traitement avec une bouillie mixte (anticryptogamique + insecticide).

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - I6, rue de la République à MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956.